

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS - PDA  
PONT-DE-VEYLE – GRIEGES – LAIZ – CROTTET- SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

---

MONUMENTS HISTORIQUES DES COMMUNES DE PONT-DE-VEYLE ET GRIEGES

CHATEAU (inscrit partiellement le 27 décembre 1972)  
MAISON DITE LOGIS DU GOUVERNEUR DE SAVOIE (Inscrite le 20 mai 1938)  
IMMEUBLE ATTENANT A LA TOUR DE L'HORLOGE, DIT IMMEUBLE DAGALLIER (inscrit le 22  
novembre 1972)  
ÉGLISE NOTRE DAME (inscrite le 09 avril 2008)  
PARC DU CHATEAU et PONT DES LABOUREURS (inscrits le 29 mai 2020)



## I. CONTEXTE LEGISLATIF :

---

L'article 75 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modifie le titre II du livre VI du code du patrimoine et ses articles L.621-30 et L.621-31 :

Art. L. 621-30 :

*« I-Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.*

*La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.*

*« II-La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. [...] »*

Art. L. 621-31 :

*« Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale.[...]*

*« Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.*

*« Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement.[...] »*

**Les objectifs visés par la procédure de modification des périmètres de protection permettent de réserver l'action de l'UDAP aux zones d'intérêt patrimonial ou paysager les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Il est adapté aux véritables enjeux patrimoniaux d'un territoire et moins automatique que la servitude de 500 mètres née de la protection monument historique.**

Textes de référence :

- Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

- Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables

- Articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine

- Articles R. 621-92 à R. 621-95 du code du patrimoine

Article L126-1, L151-19, R123-11 et R123-15 du code de l'urbanisme

## II. PRÉSENTATION HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DES MONUMENTS :

---

<b>Édifice / site</b>	<b>Château</b>
Localisation	Auvergne Rhône-Alpes ; Ain ; Pont-de-Veyle
Dénomination	Château
Époque de construction	XVIIIe siècle
Propriété	Propriété de la commune
Protection MH	Inscrit MH le 27/12/1972 (Pavillon, façade et toiture) ;

L'histoire du château de Pont-de-Veyle est assez peu connue : en 1789 et 1793 les terriers, titres seigneuriaux et archives du château sont brûlés.

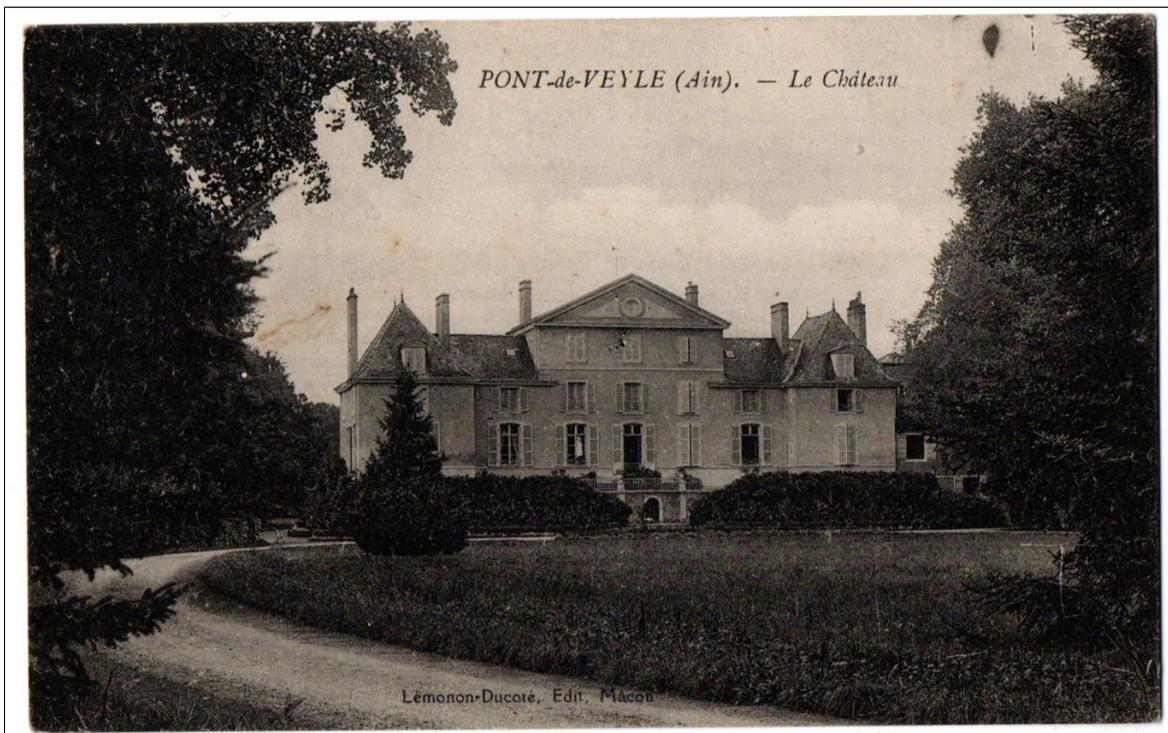
Le premier château est construit par Lesdiguières au début du XVIIe siècle et voit défiler de grands personnages ; l'abbé de Tencin, cardinal archevêque de Lyon, et ministre d'État de Louis XV, Voltaire.. Après avoir appartenu à un marchand de biens à la Révolution, le château est acheté en 1825 par la famille Parseval originaire de Normandie et ancêtre des de Saint Didier, les derniers propriétaires. En 1979 le château et son parc sont rachetés par la commune.

Le château actuel date des XVIIIe et XIXe siècle. Il est construit sur un plan rectangulaire allongé, suivant un axe nord-sud. Il comporte un corps central surmonté d'un fronton et deux ailes latérales flanquées à leurs extrémités de deux pavillons. Il présente deux façades principales identiques, à l'est et à l'ouest, précédées de terrasses. Les communs du château sont constitués de deux ailes perpendiculaires, implantées au nord du château.

L'état actuel des extérieurs du château résulte de plusieurs campagnes de travaux, aux XVIIIe et XIXe siècles. Les fenêtres surmontées d'arcs segmentaires, au premier étage, ainsi que les soupiraux du rez-de-chaussée, sont caractéristiques du XVIIIe siècle. En 1825, Auguste de Parseval acquiert le domaine et réalise de nombreux travaux.

L'association des Compagnons du Devoir et du Tour de France a occupé le château de 1979 à 2015. Au cours de cette période, les toitures et les façades du château et des communs ont été entièrement restaurées. Les murs de soutènement de la terrasse Est ont été repris en totalité. L'ensemble des intérieurs du château et des communs a été réhabilité.

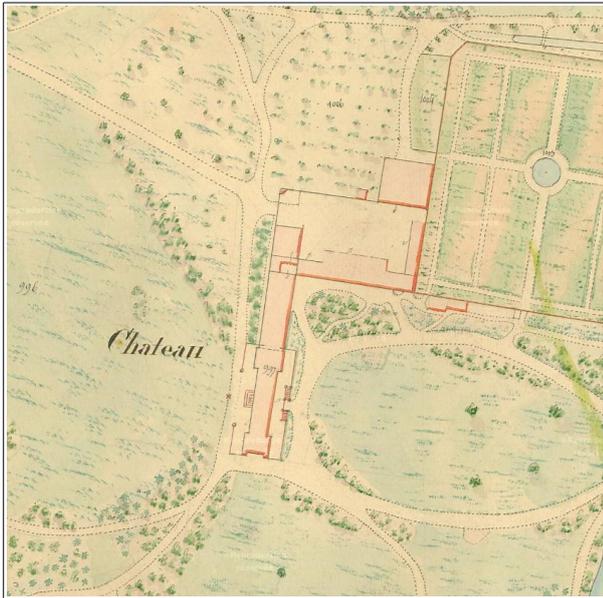
Le château à bénéficier en 2019 d'une grande campagne de restauration en partie subventionné par la DRAC pour ses extérieurs, et accueil désormais les services de la communauté de commune de La Veyle et la mairie de Pont-de-Veyle.



*Château de Pont-de-Veyle, carte postale, fin XIXe début XXe siècle (source : archives de l'Ain)*



*Château de Pont-de-Veyle, vue aérienne, (source : archives municipales de Mâcon)*



*Pont-de-Veyle, château cadastre napoléonien, 1834 (source : archives de l'Ain / cote : 4 3 P 7976)*



*Pont-de-Veyle, château, cadastre 2020 (source : geoportail)*



*Château de Pont-de-Veyle, façade ouest, 2018 (source : étude historique et paysagère, parc du château de Pont-de-Veyle, Agence Jardins d'Histoire)*

## Édifice / site

Localisation  
Dénomination  
Époque de construction  
Propriété  
Protection MH

## Parc du château

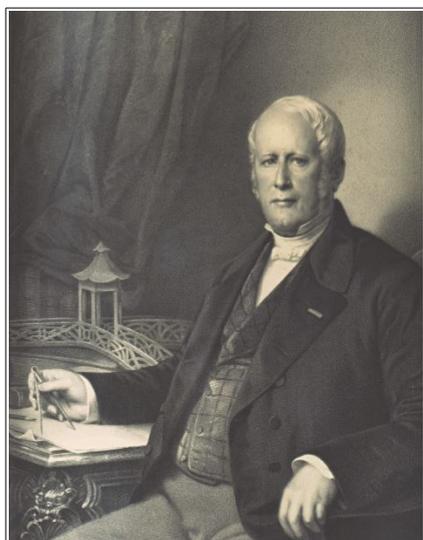
Auvergne Rhône-Alpes ; Ain ; Pont-de-Veyle  
Parc et jardins  
XVIIIe et XIXe siècle  
Propriété de la commune  
Inscription MH (CRPA novembre 2019), en attente de l'arrêté d'inscription

Le parc du château de Pont-de-Veyle s'est transformé au fil des siècles. Le jardin du XVIIIe siècle disposait de jardins potagers, promenades, verger, pelouses et d'une allée d'accès. C'est au XIXe siècle avec Augustin de Parseval que le jardin du château se transforme. Le réaménagement du parc du château de Pont-de-Veyle a été exécuté en plusieurs phases. On suppose qu'il n'a pas débuté avant 1825, la propriété appartenant avant cette date à la famille de Beaumont qui ne semble pas s'être installée dans le château.

Plusieurs aménagements sont déjà mis en place en 1834 (cadastre napoléonien): transformation de l'allée d'arrivée en pelouse ovale à partir du pont qui enjambe la petite Veyle, suppression de l'organisation du jardin régulier, refermé sur lui-même et transformation en jardin d'agrément avec aménagements de percées visuelles qui ouvrent le jardin sur le paysage environnant, présence d'un bac, présence du pavillon rouge, petits bosquets circulaires.

En 1836, de nouveaux éléments apparaissent dont une collection de ponts remarquables, la modification du cours d'eau avec création d'un bras entre la rivière de la cascade et la petite Veyle, la construction du pont à « Trois Branches », la construction du pont « Suspendu » agrandissement de la parcelle boisée et prolongation de la promenade romantique, construction du pont « Américain », suppression du petit pont, construction du pont « Pivotant », construction de l'écurie.

Lors du réaménagement du parc, le formalisme de l'arrivée au château va disparaître au profit d'un espace traité de manière beaucoup plus libre. Le dégagement visuel depuis et vers le château est cependant conservé grâce à un grand parterre enherbé découvert, de forme plus ou moins ovale, ceinturé d'une allée circulaire et de groupements de plantations. Selon le goût pittoresque, les vues et perspectives ne sont plus frontales, mais suggérées et subtilement ménagées entre les bosquets d'arbres. Il en est de même pour les voies d'accès qui desservent désormais le château de manière latérale et non plus axiale. Un grand nombre de parcs en France sont ainsi transformés à partir de la fin du XVIIIe siècle suivant la mode venue d'Angleterre visant à libérer la nature et à effacer la trace de toute intervention humaine.

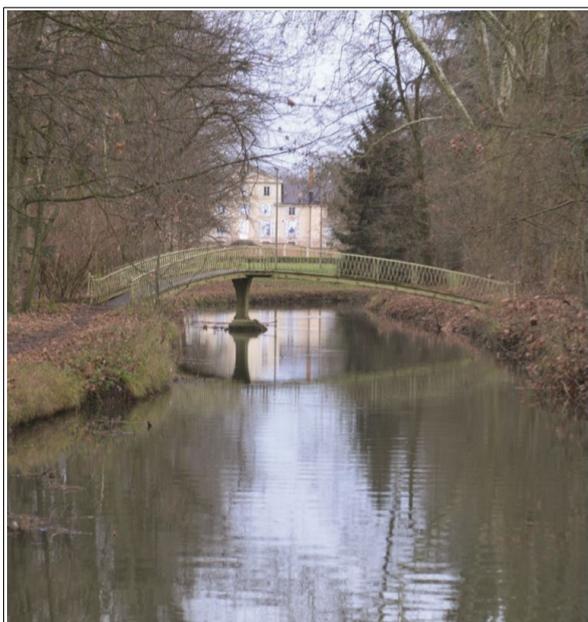


*Portrait d'Augustin de Parseval, XIXe siècle (source : étude historique et paysagère, parc du château de Pont-de-Veyle, Agence Jardins d'Histoire*





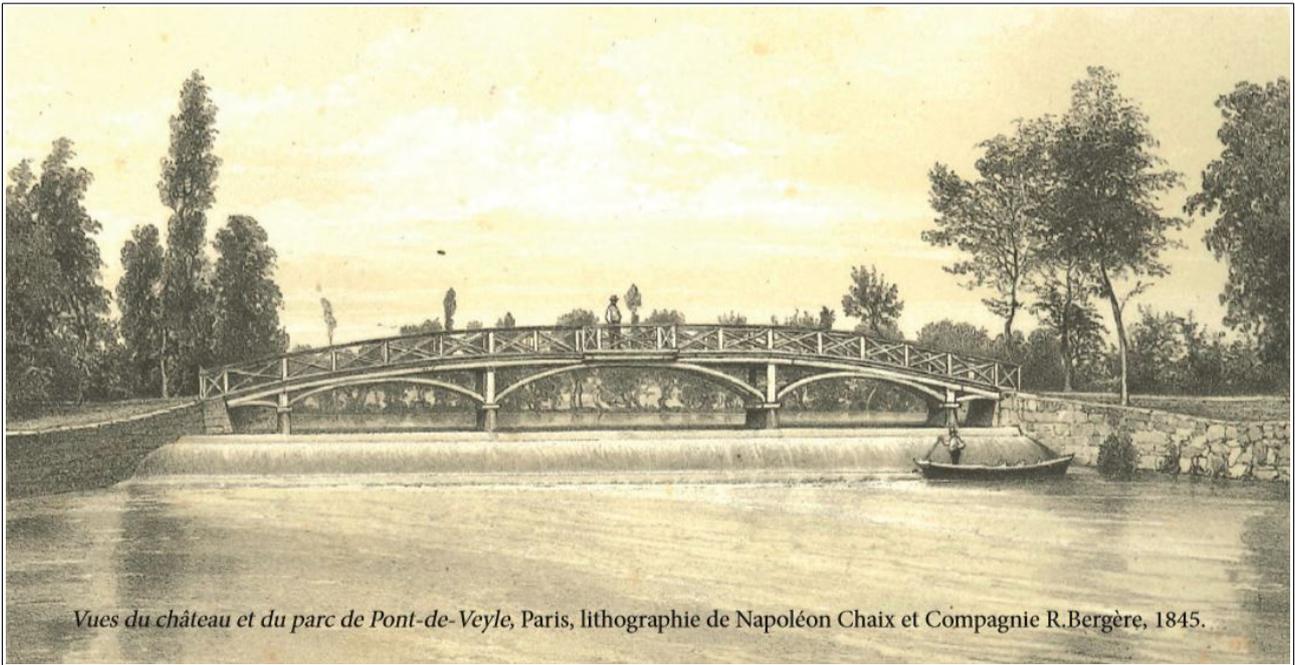
*Château de Pont-de-Veyle, 2020 (source : UDAP 01)*



*Parc, vue sur le château depuis le pont suspendu, 2018, (source : étude historique et paysagère, parc du château de Pont-de-Veyle, Agence Jardins d'Histoire)*



*Parc (source : étude historique et paysagère, parc du château de Pont-de-Veyle, Agence Jardins d'Histoire)*



*Vues du château et du parc de Pont-de-Veyle, Paris, lithographie de Napoléon Chaix et Compagnie R.Bergère, 1845.*

*Pont de la cascade, parc de Pont de Veyle, Paris, lithographie de Napoléon Chaix et compagnie R.Bergère, 1845*



*Pont à trois branches, parc de Pont de Veyle, Paris, lithographie de Napoléon Chaix et compagnie R.Bergère, 1845*

**Exemple du pont des Laboueurs** ; son architecture particulièrement intéressante est ainsi décrite en 1848 :  
« Vous arrivez au pont du Laboureur, aussi hardi que léger, au sommet duquel on monte par onze marches ornementées et mosaïquement taillées ou coulées dans le fer ou la fonte. On découvre de ce pont, qui est surmonté d'un élégant pavillon quadrangulaire, les blanches habitations des vigneronns du Mâconnais, groupées sur les flancs des coteaux dont les pentes accidentées jettent, suivant leur exposition, divers reflets qui s'assombrissent ou s'éclairent sous les couches vaporeuses du firmament. C'est sous ce pont que la Saône vient, dans les hautes crues, marier ses eaux avec celles de la Veyle. »

L'influence exotique et orientale est très présente dans l'architecture de ce pont. La spécificité de ce pont est qu'il fait également office de belvédère, offrant un point de vue sur les coteaux du mâconnais.



*Pont des Laboueurs, Parc du château, s.d.(source : Fonds Brossin Saint Didier, dépouillé par l'Agence Agence Jardins d'Histoire)*

*Pont des Laboueurs, 2018, (source : étude historique et paysagère, parc du château de Pont-de-Veyle, Agence Jardins d'Histoire)*

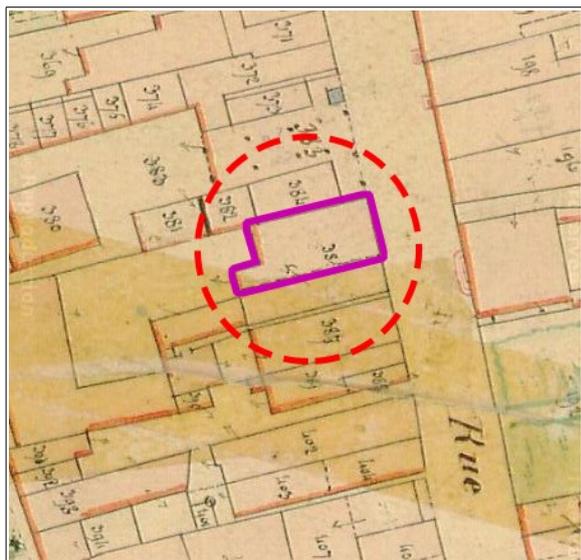
<b>Édifice / site</b>	<b>Maison dite logis du gouverneur de Savoie</b>
Localisation	Auvergne Rhône-Alpes ; Ain ; Pont-de-Veyle
Dénomination	Maison
Époque de construction	Première moitié du XVIe siècle
Propriété	Propriété d'un propriétaire privé
Protection MH	Inscrite MH 28/05/1938 (logis, élévation, toiture)

Cette maison se situe au 66 Grande rue, et fut construite à la fin XVe siècle par Philibert de Corsant, capitaine châtelain de Pont-de-Veyle, elle est propriété de Jean Diguët en 1575. Par testament de 1646, Caroline Diguët lègue ses biens à son fils Gabriel Constantin qui laisse son nom à la tour de fortification attenante. En 1787, le propriétaire de l'époque voulant mettre la maison « au goût du jour » l'a détérioré grandement : le sommet des murs est rasé, le toit se terminant par un auvent est remplacé par un toit plat à quatre pans, les cheminées monumentales sont détruites, les meneaux des fenêtres sont brisés et les arcades du rez-de-chaussée sont en partie démolies.

La maison, en état d'abandon, est achetée en 1937 et restaurée dans un état proche de son état primitif ; on distingue sur la façade les trois grandes arcades qui formaient un passage public ; trois mètres en arrière leur répondaient des baies en anse de panier. On remarque au troisième étage les sept arondes de pierre qui supportaient l'ancien toit.



*Maison dite logis du gouverneur de Savoie, carte postale, fin XIXe début XXe siècle (source : archives de l'Ain)*



*Pont-de-Veyle, maison dite logis du gouverneur de Savoie, cadastre napoléonien, 1834 (source : archives de l'Ain / cote : 4 3 P 7976)*



*Pont-de-Veyle, maison dite logis du gouverneur de Savoie, cadastre 2020 (source : geoportail)*



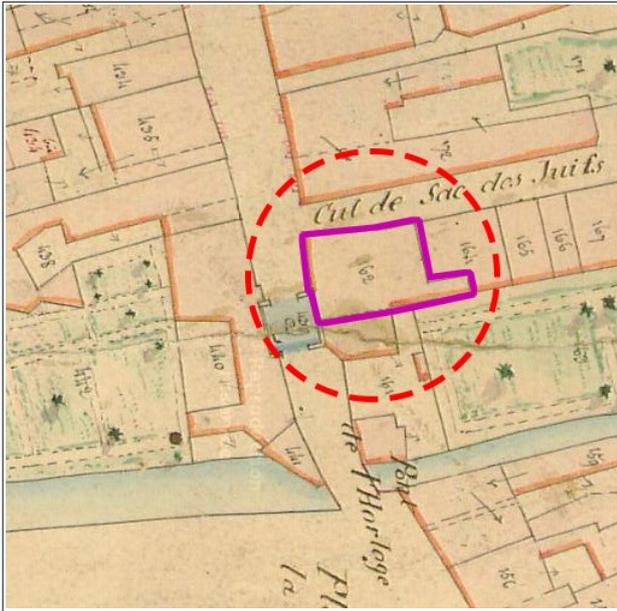
*Maison dite logis du gouverneur de Savoie, 2019 (source : UDAP 01)*

Édifice / site	<b>Immeuble attenant à la tour de l'Horloge dit immeuble Dagallier</b>
Localisation	Auvergne Rhône-Alpes ; Ain ; Pont-de-Veyle
Dénomination	Immeuble
Époque de construction	XVIIe siècle
Propriété	Propriété d'un propriétaire privé
Protection MH	Inscrite MH le 22/11/1972 (façades et toitures sur rue)

Située au 61 Grande Rue et accolée à la tour de l'Horloge, cette maison aussi appelée Maison du Guetteur, a été construite contre les remparts de la ville. Celle-ci offre une très belle façade : colombage, étage à encorbellement, portes Louis XV et Louis XVI, bancs en pierre, fenêtre Renaissance condamnée sur le côté.



*Immeuble Dagallier (à gauche), carte postale, fin XIXe début XXe siècle (source : archives de l'Ain)*



Pont-de-Veyle, immeuble Dagallier, cadastre napoléonien, 1834 (source : archives de l'Ain / cote : 4 3 P 7976)



Pont-de-Veyle, immeuble Dagallier, cadastre 2020 (source : geoportail)



Immeuble Dagallier, 2019 (source : UDAP 01)



Immeuble Dagallier, 2019 (source : UDAP 01)

## Édifice / site

Localisation

Dénomination

Époque de construction

Propriété

Protection MH

## Eglise Notre Dame

Auvergne Rhône-Alpes ; Ain ; Pont-de-Veyle

Eglise

XVIIIe siècle

Propriété de la commune

Inscrite MH 09/04/2008 (L'église en totalité, dont les peintures de sa coupole ainsi que la parcelle sur laquelle elle se trouve)

Simple chapelle dépendant de Laiz, l'église est confirmée à l'abbaye d'Ainay en 1250 par Innocent IV. Elle est transférée à l'intérieur des remparts en 1359 ; elle ne devient église paroissiale qu'en 1638. A cette époque, le bâtiment est rectangulaire et précédé d'une galonnière ; la nef est bordée de huit chapelles latérales et se termine par un chœur plat encadré de part et d'autre d'une chapelle dédiée à sainte Marie et d'une sacristie.

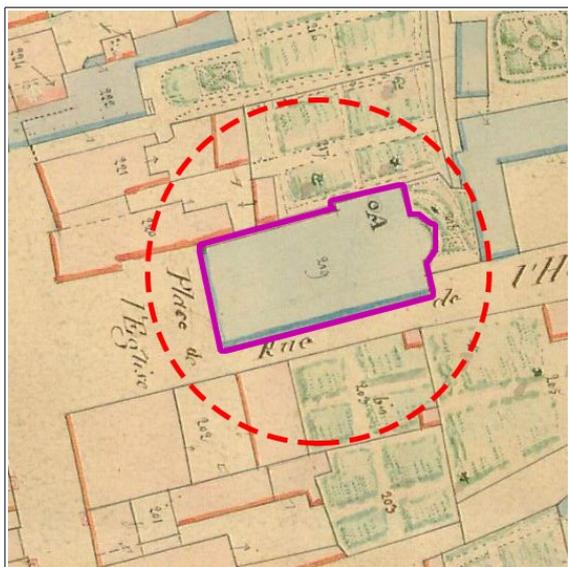
En 1747, l'ancienne église étant devenue trop petite, la construction d'un nouvel édifice est confiée aux Jésuites et aux catholiques de la ville qui réaffirment ainsi leur suprématie sur les protestants. La construction est menée par l'architecte Le Jolivet. La bénédiction est prononcée en 1755. La façade monumentale fait référence à l'église du Gesù de Rome, composée de deux étages se terminant par un fronton triangulaire. Au dessus de la porte d'entrée, une inscription latine en lettre d'or (Domus orationis : Maison de prières) surmontée d'une statue de la Vierge. Le plan en croix latine comporte une large nef de trois travées voûtées d'ogives et bordée de trois chapelles. Le large transept est surmonté d'une coupole sur pendentif décorée d'une fresque. Le chœur comprend une travée bordée de chapelles latérales et une abside. Les peintures de la coupole ont été conservées, représentant les attributs du pouvoir de l'Eglise et l'Eucharistie.

Le parvis de l'église va bénéficier d'un aménagement paysager qualitatif à partir de 2020 (a verifier)



*Pont de Veyle, vue aérienne, eglise Notre Dame carte postale, XXe siècle (source : archives de l'Ain)*

*Pont-de-Veyle, Église Notre Dame, chevet de l'église et entrée de l'hôpital/hôtel Dieu accolé à l'est, carte postale, fin XIXe début XXe siècle (source : archives de l'Ain)*



*Pont-de-Veyle, église Notre Dame, cadastre napoléonien, 1834 (source : archives de l'Ain / cote : 4 3 P 7976)*



*Pont-de-Veyle, église Notre Dame, cadastre 2020 (source : geoportail)*



*Eglise Notre Dame, façade nord, 2019 (source : UDAP 01)*



*Eglise Notre Dame, façade occidentale, 2020 (source : UDAP 01)*

### **III. SITUATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DES MONUMENTS**

---

#### **A. A la date de construction des monuments :**

La commune de Pont-de-Veyle est l'une des plus petites commune du département de l'Ain, avec une superficie de 194 hectares. Celle-ci est traversée par la Veyle et ses nombreux bras : la Petite Veyle alimente les fossés de la ville ; au nord, le bras de la Samiane crée vers 1820 se détache à Chatan et limite le Petit Faubourg ; à l'ouest, le Montballand relie la Veyle à la Petite Veyle dans le parc du château. Au sud, le bief de Malivert rejoint la Petite Veyle à Faty. La commune est par conséquent dotée de nombreux ponts.

La ville est mentionnée dès le XI<sup>e</sup> siècle et se trouvait au carrefour de grandes voies de communication : à l'est, Bourg-en-Bresse et la Savoie, à l'ouest, via la Saône, Mâcon, Lyon et la Bourgogne. Cette position, entre d'un côté l'empire (rive gauche) et de l'autre Royaume (rive droite) , amène la ville à se fortifier afin de pouvoir se défendre face aux Seigneurs de Mâcon, les Sires de Beaujeu et les Princes de Dombes. Le mur d'enceinte était constitué de briques, d'une hauteur à l'origine de 6 mètres pour 1 mètre de large à la base. Celui-ci était ceinturé de 12 tours et deux portes (une seule reste, la Tour de l'Horloge et sa porte du XIV<sup>e</sup> siècle). Un glacis permettait de circuler entre les fossés et les murs, du côté de la ville une plate-forme servait de chemin de ronde. Les fossés sont aujourd'hui toujours en eau.

Pont-de-Veyle est rattaché à la France en 1601 sous le régime d'Henri IV. Les remparts ne sont alors plus d'une grande utilité, ceux-ci se détériorent peu à peu et servent de carrière pour les habitants qui peuvent ainsi récupérer des briques et de la terre. En 1756, Louis XV autorise l'abaissement des murs d'enceinte à 3 mètres cinquante, puis en 1794, est donné l'ordre de raser ce qui reste. Le tracé des remparts est aujourd'hui encore très lisible dans l'urbanisme de la ville.

La ville s'est d'abord développée au sein de ses remparts, de part et d'autre de la rue centrale ( Grande Rue) axée nord-sud, c'est là qu'on le retrouve par conséquent l'habitat le plus ancien.

Au cours des siècles, Pont-de-Veyle se décroïssonne et deux faubourgs se créent le long de l'axe Nord sud, en dehors des remparts, au nord le Petit Faubourg, et au Sud le Grand Faubourg, ceux-ci font partie intégrante de la ville ; plusieurs bâtiments remarquables s'y trouvent : la mairie, le music hall...

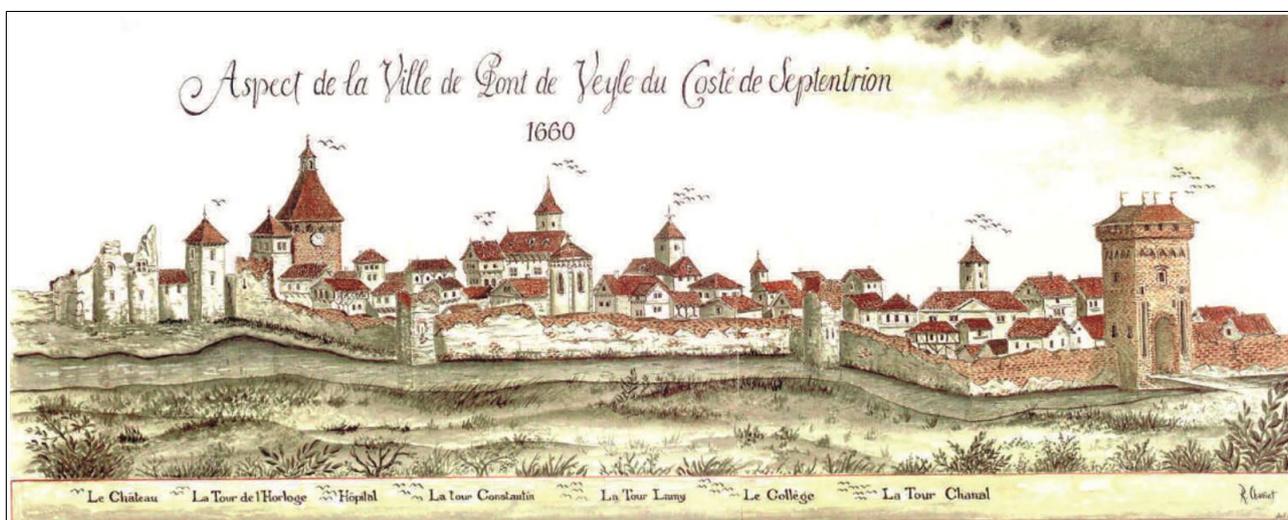
Le château et son parc occupe le nord-ouest de la commune.



Pont-de-Veyle, carte de Cassini, XVIIIe siècle  
(source : geoportail)



Pont-de-Veyle, carte de l'Etat-Major (1820-1866)  
(source : geoportail)



Dessin de Pont-de-Veyle en 1660 de Robert Charnet - Archives départementales de l'Ain



*Pont-de-Veyle, plan de la Veyle, 1548 (source : Archives municipales de Mâcon, DD725)*



*Pont-de-Veyle, plan avec réseau hydrographique, 2020 (source : geoportail)*





Pont-de-Veyle, cadastre napoléonien, 1834 (source : archives de l'Ain / cote : 4 3 P 7976)

## **B. A la date actuelle**

Les nouveaux quartiers de la commune de Pont-de-Veyle se sont implantés de façon modérée, en périphérie du bourg ancien et des faubourgs.

On retrouve ainsi des quartiers pavillonnaires composés de maisons individuelles au sud-ouest (rue Malivert, rue Jouvancy, rue de la Verchère) et à l'ouest (rue du Pont Rouge, rue des Gabonnières).

La commune dispose également de logements collectifs, à l'ouest (rue de la Poste, avenue des Sports) et au sud (rue de la Verchère et rue du Jouvancy).

Au nord, une petite zone commerciale a pris place à la sortie de la ville, jusqu'au bord de la gare SNCF



*Pont-de-Veyle, photographie aérienne, 1954 (source : geoportail)*



*Pont-de-Veyle, vue satellite, 2019 (source : geoportail)*

### **C. Comparaison**

L'urbanisation de Pont-de-Veyle s'est faite de façon relativement modérée : elle peut se découper en trois temps :

- le premier habitat, qui correspond au bourg médiéval concentré au sein des anciens remparts (délimité par la rue de la poste, la petite Veyle, la tour de l'horloge), On y retrouve majoritairement des habitations de centre bourg du XVIIIe siècle, quelques bâtiments plus anciens témoins de l'habitat médiéval dont la maison du Gouverneur de Savoie et la maison du Guetteur. Ce tissu urbain se développe sur des parcelles étroites et en bandes, formant un front bâti le long de la Grande Rue. On retrouve également très ponctuellement des maisons de maître et des ateliers du XXe siècle. Les fonds de parcelles disposent d'espaces végétalisés, qui correspondent à l'emplacement de l'ancien glacis.
- dans un deuxième temps, on retrouve la construction des faubourgs, au nord et au sud des anciens remparts, avec des bâtiments dont la période de construction s'étend sur plusieurs siècles (Music Hall, habitation agricole, habitations de centre bourg, mais aussi au nord-est la construction du Château)
- dans un troisième temps, il s'agit des quartiers pavillonnaires, regroupant des maisons individuelles des années 1950 à nos jours, groupées en lotissements ou implantées le long de rues.

Il convient de continuer à protéger l'écrin des monuments historique de la commune en conservant le tissu urbain ancien et les espaces non bâtis structurants.



*Pont de Veyle, vue aérienne, porte de l'horloge et grande rue, carte postale, XXe siècle (source : archives de l'Ain)*



*Pont de Veyle, vue aérienne, Grand faubourg, grande rue, XXe siècle (source : archives de l'Ain)*



*Pont de Veyle, vue aérienne, petit faubourg, la Veyle, carte postale, XXe siècle (source : archives de l'Ain)*

#### **IV. LES ENJEUX DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS**

---

Le périmètre de protection initial comprend des zones présentant un intérêt patrimonial qu'il convient de distinguer de celles sans enjeux au regard des monuments protégés :

##### **Les zones d'intérêt patrimonial :**

###### **Abords immédiats et écrin des monuments**

Sont conservés dans le secteur :

- Les tissus urbains anciens formant l'écrin originel des monuments protégés.
- Tous les éléments bâtis et les espaces urbains non bâtis qui participent à la bonne présentation des édifices protégés. Les abords immédiats de ceux-ci devront bénéficier d'aménagements urbains de qualité.
- Les morphologies urbaines anciennes (d'origine médiévale) et resserrées correspondant au bourg fortifié

##### **Les zones d'intérêt patrimonial :**

###### **Bâtiments et terrains d'accompagnement**

Sont conservés dans le secteur :

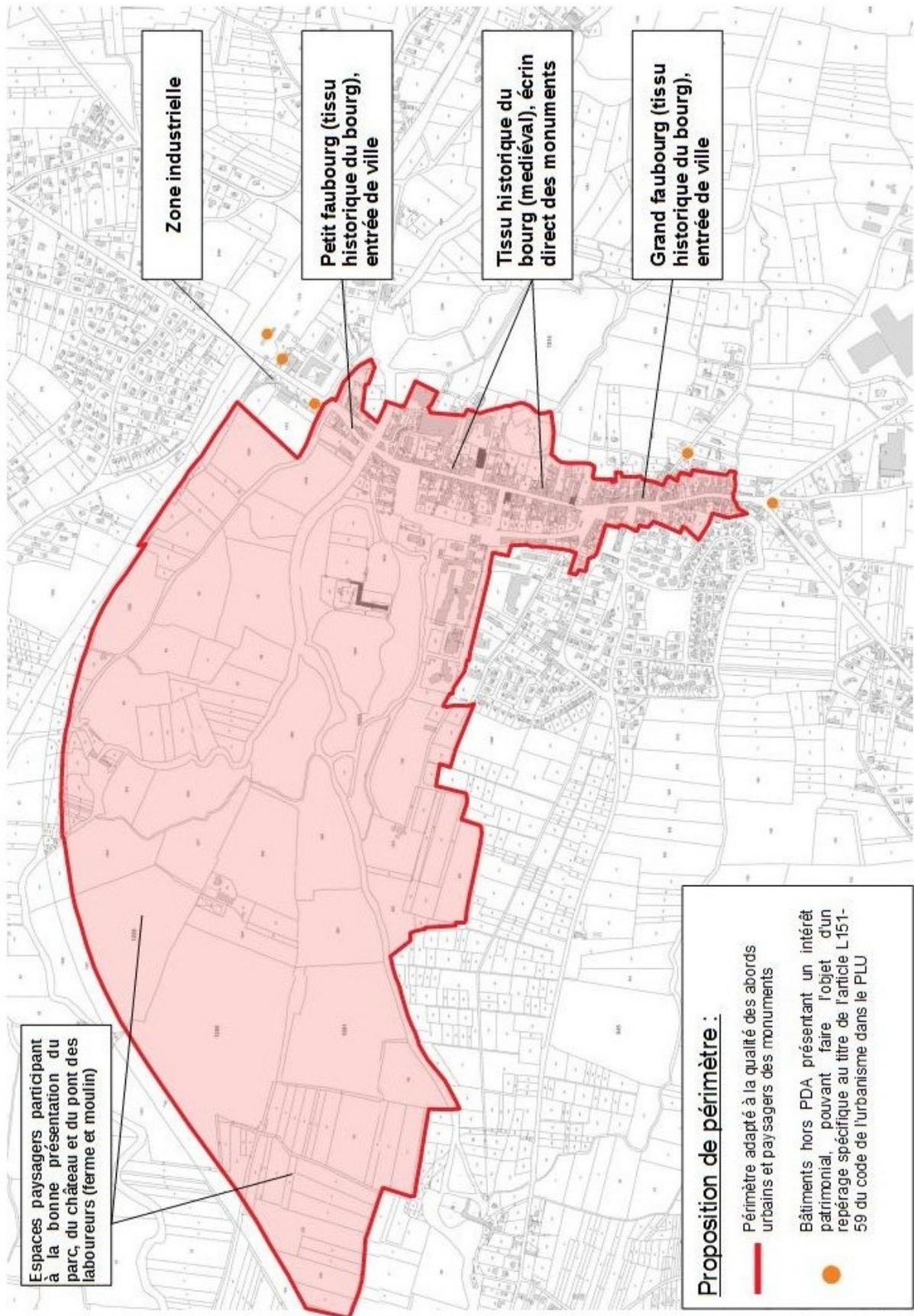
- Les tissus urbains anciens qui ont conservé leur structure urbaine traditionnelle avec un développement le long des voies principales anciennes. Ils rassemblent des édifices qui présentent des propriétés propres ou des structures urbaines remarquables. Les édifices d'accompagnement permettent de mettre en valeur l'ensemble du monument historique dans un cadre bâti adéquat en structurant les espaces non bâtis, les carrefours et les alignements urbains.
- Les espaces non bâtis structurants identifiés sur la carte des enjeux : notamment les espaces paysagers situés de part et d'autre du château de Pont-de-Veyle et de son parc.
- Les faubourgs (petit faubourg au nord, et grand faubourg au sud) en continuité du bourg médiéval et offrant une perspective sur une partie des monuments historiques et sur les entrées dans l'ancienne ville fortifiée.
- Les berges de la Veyle, paysage très caractéristiques de la commune avec de forts enjeux paysagés, notamment au nord (chemin de Thurignat, Grande rue) et au sein du bourg ancien (rue de la poste).

##### **Les zones dénuées d'intérêt patrimonial :**

Terrains éloignés, lotissements récents

- Les développements récents (quarante dernières années) qui ne présentent pas d'enjeux pour les monuments historiques ; les zones Sud (rue du Malivert, rue des Picoux) et Est (rue du Pont Rouge, avenue des sport) présentent des espaces lotis récemment : logements pavillonnaires, intermédiaires ou collectifs, équipements. Ces aménagements bâtis sont en rupture avec le bâti et le tissu traditionnel.
- Les développements urbains autour de la gare

Plusieurs édifices, trop éloignés des monuments historiques pour être intégrés au PDA, sont néanmoins dotés de caractéristiques architecturales intéressantes et peu communes. Ces édifices, repérés sur la carte des enjeux devraient faire l'objet d'une surveillance accrue et pourraient être identifiés au sein du PLU intercommunal comme bâtiment d'intérêt patrimonial.



## V. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

### • Les zones d'intérêt patrimonial :

Abords immédiats et écrin des monuments



1. Perspective sur l'église Notre Dame et le parvis depuis la Grande rue



2. Perspective sur la maison dite logis du Gouverneur de Savoie depuis la Grande Rue



3. Perspective sur la maison dite immeuble Dagallier depuis la tour de l'horloge



4. Perspective dur la maison dite immeuble Dagallier et la tour de l'horloge depuis la Grande rue



5. Abord direct du château et du parc

• Les zones d'intérêt patrimonial

Bâtiments et terrains d'accompagnement



6. Tissu urbain ancien formant le terrain d'accompagnement des monuments



7. Jardins accompagnant les demeures le long de l'Arène, participant au tissu urbain ancien de Pont-de-Veyle.



8-9. Le bâti ancien de la commune se compose à la fois de front de rue dense mais aussi de bâtisses agricoles plus isolées.



10. Perspective sur la moitié est de Pont-de-Veyle depuis la rue du Château.



11. Ancien moulin, situé au nord du parc du château de Pont-de-Veyle

• Les zones d'intérêt patrimonial

Paysages et berges de la Veyle



12-13. Berges de la Veyle depuis la Grande rue, au nord de la commune : les entrées dans le bourg fortifié par la traversée de la Veyle sont très caractéristiques de la commune, il est important de préserver la qualité paysagère de ces berges.



14-15. Berges de la Veyle depuis la rue de la Poste : le long de la rue de La poste la Veyle alimente toujours les anciens fossés de la ville fortifié.



16. Berges de la veyle depuis le chemin de Thurignat

• Les zones dénuées d'intérêt patrimonial :  
Terrains éloignés, lotissement récent



17-18. Les développements récents ne présentent pas d'enjeux pour les monuments historiques : la rue du Pont Rouge à l'ouest de la commune et la rue des Picoux au sud ouest présentent des espaces lotis récemment. Ces lotissements pavillonnaires sont en rupture avec le bâti et le tissu traditionnel.



19-20. Les développements récents ne présentent pas d'enjeux pour les monuments historiques : la rue de Jouvancy et une partie de la rue de la Poste Pont Rouge à l'ouest de la commune et la rue des Picoux présentent des espaces lotis récemment avec logements collectifs. Ceux-ci sont en rupture avec le bâti et le tissu traditionnel.



21. Logements collectifs avenue des Sports

• Bâtiments hors PDA présentant un intérêt patrimonial



22. Gare du la fin du XIXe siècle présentant un intérêt patrimonial, situées rue de la samiane



23. Maison XIX<sup>e</sup> siècle située rue de Pont-de-Veyle près de la gare



24. Maison (ancien relais de poste probablement) située au croisement de la route des Dîmes et route de Châtillon



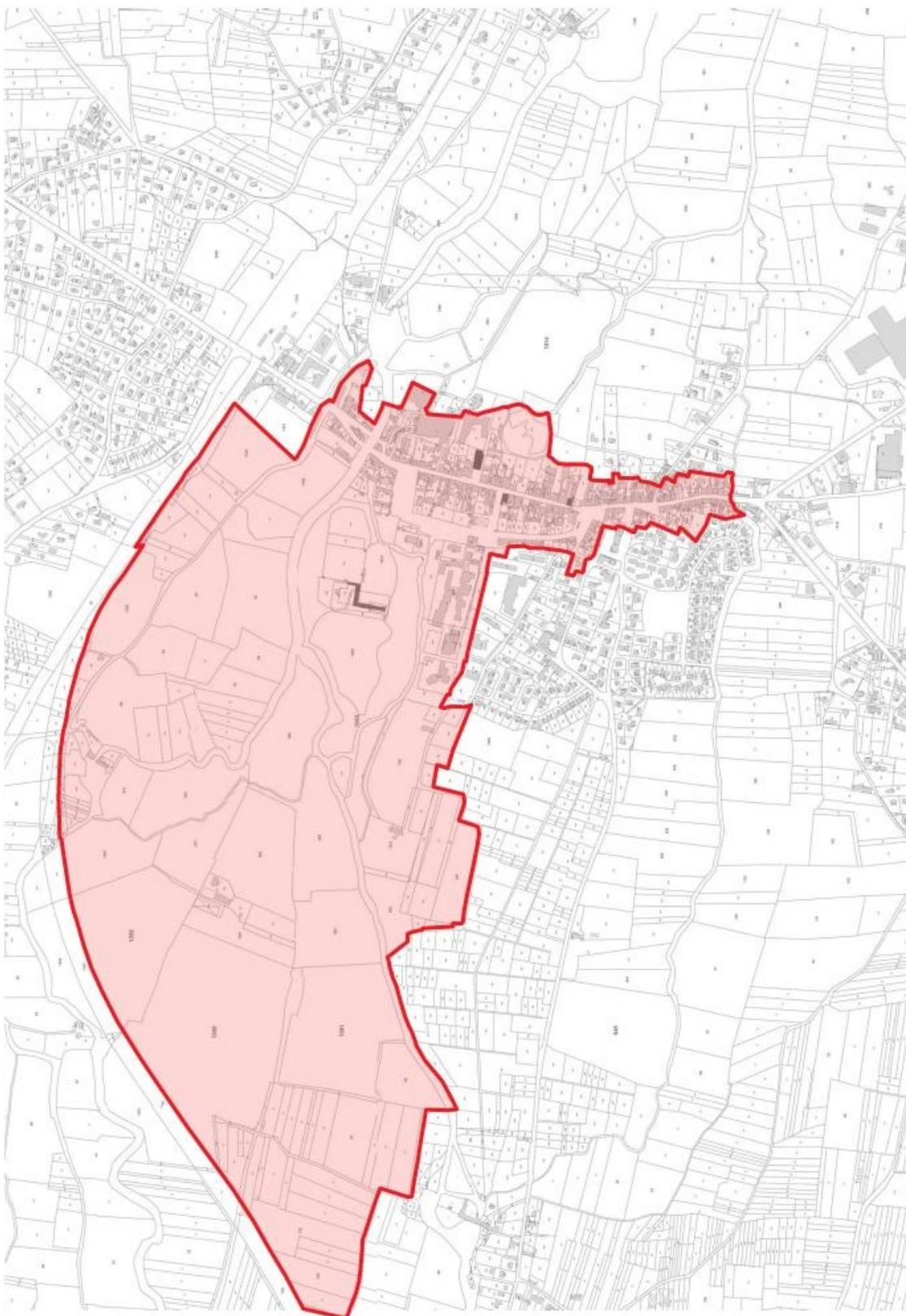
25. Maison traditionnelle située rue de Baloux

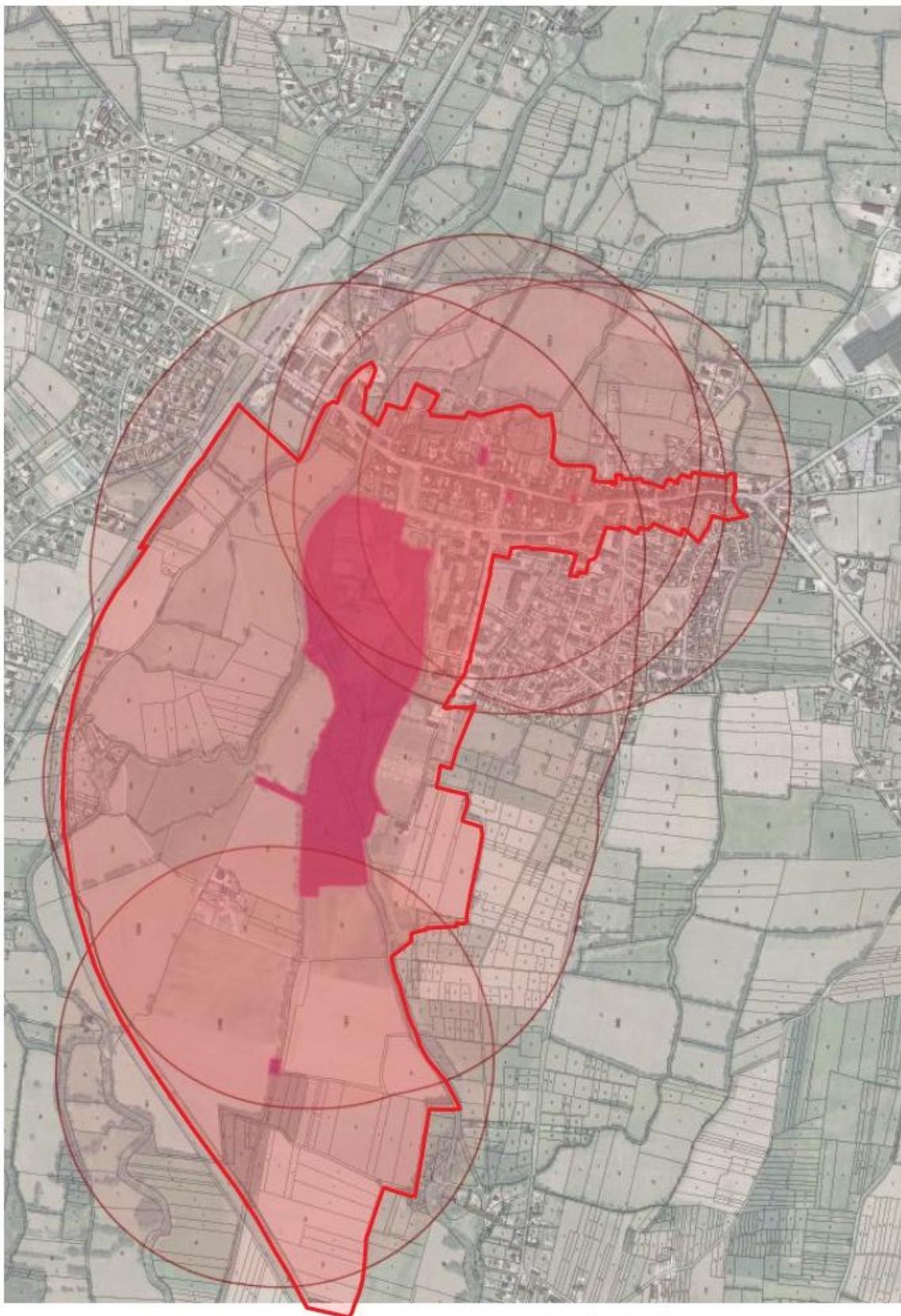


26. Maison caractéristique des constructions du début du XXe siècle

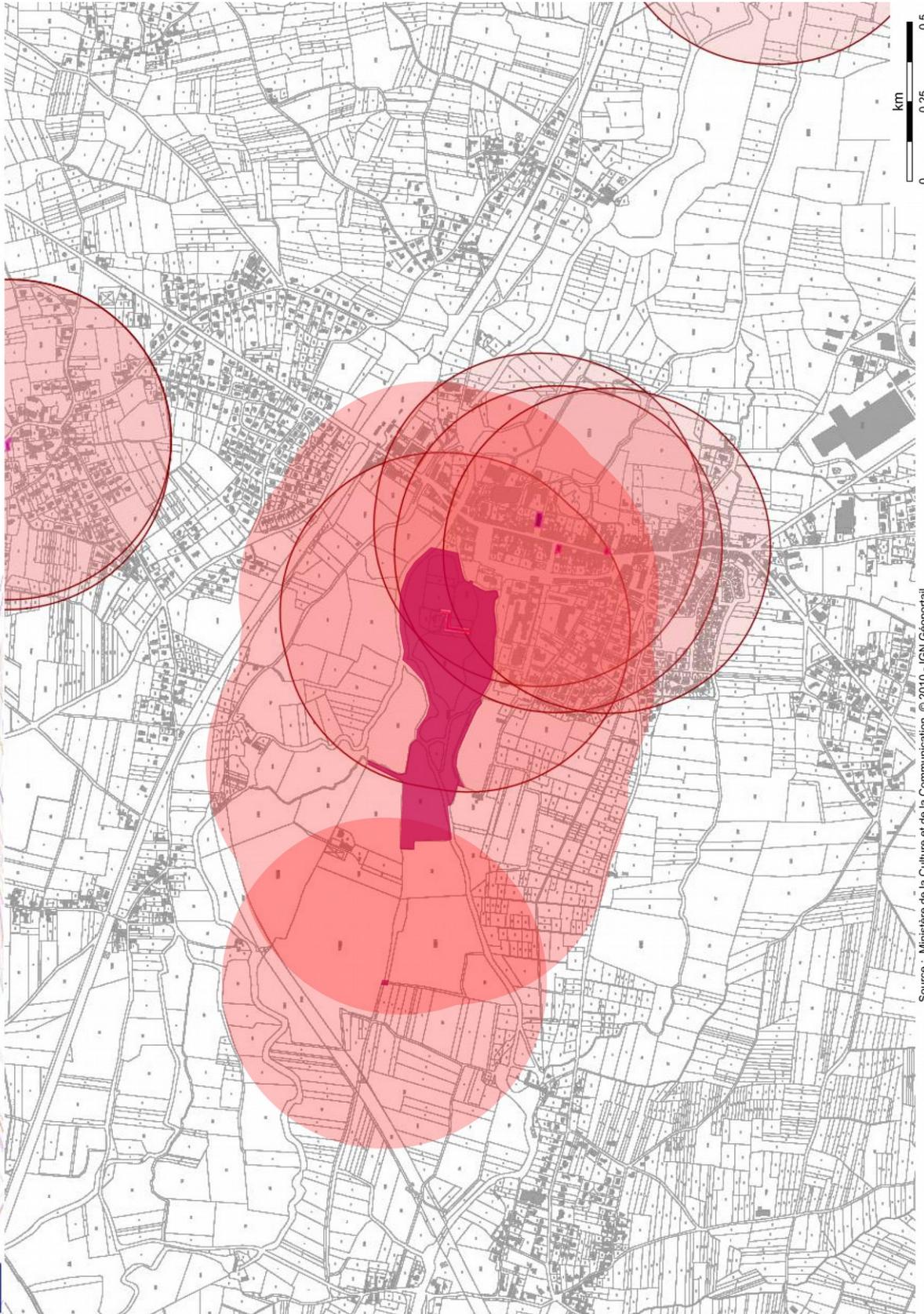
## VI. PROPOSITION DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

---





Périmètres initiaux et périmètre délimité des abords



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

## **BIBLIOGRAPHIE**

---

- Département de l'Ain, Pré-inventaire, *Richesses touristiques et archéologiques du canton de Pont-de-Veyle*, 1986
- CATTIN Paul, PLAGNE Henri, Histoire des communes de l'Ain, La Bresse et le Revermont, Pont-de-Veyle, Editions HORVATH, 1984
- Étude historique et paysagère, Parc du château de Pont-de-Veyle, Agence Jardins d'Histoire, Avril 2018
- Base Mérimée
- Atlas des Patrimoines
- Geoportail
- Archives de l'Ain / Archives municipales de Mâcon
- Pont-de-Veyle.fr